

L'an deux mil quinze et le 18 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis, ZECH Guillaume, SELTZER Gérard, COURRIER François, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absent excusé : M. DESHAYES Marc

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 12 mai 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- (9.1) Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal
- (7.1) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- Divers : présentation du rapport d'activité 2014 du SIAHS

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 30 mars 2015 qui est adopté à l'unanimité.

16/2015: (9.1) RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL.

Le recensement de la population de la commune aura lieu à partir de janvier 2016, à ce titre, le Conseil Municipal désigne Mme GOUAILLE Séverine comme coordonnateur communal.

Mme GOUAILLE sera chargée de la conduite de l'enquête de recensement et sera nommée par arrêté municipal.

Délibération prise à l'unanimité.

17/2015: (7.1) DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte d'imputer les dépenses détaillées ci-dessous au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au budget :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, vœux de nouvelle année ;

- repas, colis, organisation de sorties, cadeaux pour les aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (chapiteaux...) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

INFORMATIONS

Rapport d'activité du SIAHS

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille de l'exercice 2014.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SIAHS pour l'année 2014.

Ce rapport est mis à la disposition du public.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 18 mai 2015 :

- 16/2015 (9.1) *Autres domaines de compétences des communes* - Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal
- 17/2015 (7.1) *Décisions budgétaires* - Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc
absent

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul